



Accueil de Loisirs 3-5 ANS

Du 05 au 29 Juillet 2016



BULLETIN D'INSCRIPTION

Renseignements sur l'enfant

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Classe suivie

Renseignements sur les parents

Mère

Nom

Prénom.....

Adresse.....

Portable.....

Bureau.....

Profession

Numéro allocataire :

Email

Père

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Portable.....

Bureau.....

Profession

Email

Mode de règlement :

Espèces

Pièces à Fournir :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - 2 photos | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - Assurance corporelle : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - copie attestation CAF | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - copie pages de vaccination | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Personnes à contacter en cas d'urgence autres que les parents:

Nom Prénom Tél.....

Nom Prénom Tél.....

Autorisation parentale :

Je soussigné(e), M..... en qualité de.....

Autorise l'enfant..... à participer à l'Accueil de loisirs
maternel Mayéko MASSINA

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur"

Signature des parents



Accueil de loisirs 3-5 ans



REGLEMENT INTERIEUR

PRESENTATION

L'accueil de loisirs se veut d'organiser des vacances à dominante « Expression Corporelle » en direction des jeunes âgés de 3 à 5 ans habitant la ville de Petit-Bourg et les environs.

La prise en charge des enfants se fera à l'école Maternelle Mayéko MASSINA

Les activités se dérouleront à l'école Maternelle, au Stade Jean NAFFER, au Parc Charles TREBER ainsi que dans toutes les structures de la ville ayant reçu un agrément. D'autres activités sont prévues à l'extérieur et sur aires de jeux en plein air.

L'ENCADREMENT

Un Directeur et un Adjoint pédagogique assureront la Direction

Des animateurs diplômés et expérimentés encadreront les enfants

Des animateurs stagiaires les renforceront

Un assistant sanitaire garantira l'aspect santé

L'équipe d'animation sera toujours présente avant l'arrivée des enfants :

1 ANIMATEUR pour 8 ENFANTS.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront au Service Enfance-Loisirs situé à LA Cité Administrative.

Les parents doivent fournir toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier pour chaque enfant :

- La fiche d'inscription précisant le nom, adresse, coordonnées téléphoniques, date et lieu de naissance, troubles de santé et pathologies nécessitant un accompagnement particulier.
- Attestation d'assurance
- Le présent règlement intérieur avec la signature du parent et de l'enfant.
- L'autorisation parentale signée.

LES CONDITIONS FINANCIERES

- 230 euros résidents
- 450 euros les non résidents
- En cas d'annulation de l'inscription, quelque soit le motif ou le délai, un pourcentage de la somme versée restera acquis.

LES HORAIRES :

Les enfants seront accueillis de : 7H00 à 17H00

Les enfants seront conduits à 12h au réfectoire de l'école maternelle afin de déjeuner.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Le centre est responsable des enfants pendant les heures d'ouvertures.

Un enfant ne pourra partir seul ou accompagné d'un autre enfant mineur sauf autorisation écrite des parents.

Cette solution est vivement déconseillée pour des raisons évidentes de sécurité.

TENUE VESTIMENTAIRE ET OBJETS PERSONNELS

Une tenue correcte est exigée pour les enfants et le personnel.

Les enfants doivent être habillés dans une tenue leur permettant de participer à l'ensemble des activités.

Une tenue de rechange est à prévoir.

Le port de bijoux est interdit, ainsi que les portables, et autres jeux électroniques

Le personnel ne peut être tenu responsable des pertes ou autres détériorations éventuelles.

Lors des sorties, les enfants devront être vêtus du Tee-shirt prévu à cet effet.

MALADIE- ACCIDENT

Les enfants malades ne sont pas admis. Aucun médicament ne sera administré.

En cas de maladie survenue pendant les heures d'activités, le responsable appelle le parent, ensemble ils décident de la conduite à tenir.

Le responsable peut demander à venir chercher un enfant si son état de santé le nécessite.

En cas d'accident grave, il fera appel en priorité au service des urgences.

Les services de la Direction de la Jeunesse e des Sports et de la Cohésion sociale seront avertis dans les 24 heures.

VIE COLLECTIVE

La vie en collectivité est un apprentissage à la vie en société. Elle implique l'acceptation de règles garantissant le respect et la protection de chacun.

Chaque enfant s'engage à :

- Respecter les règles habituelles de bonnes conduites
- Respecter les décisions de prises en charge.
- Respecter les camarades quel que soit leur âge
- Respecter les biens et les équipements collectifs, à défaut, le parent devra payer les dégradations ou réparer les dégâts
- Respecter la sécurité. Le jeune qui assiste à des actes portant atteinte à une personne ou à un bien doit informer le personnel.
- Respecter l'interdiction des quitter le site sans autorisation
- Respecter l'interdiction d'introduire, de détenir sur les sites des objets et produits dangereux.
- Respecter l'interdiction d'avoir des relations sexuelles sur le site.

Tout manquement à ces interdictions peut exposer à des sanctions et fera l'objet d'une information au parent responsable.

LES SANCTIONS

Si un acte délictueux est commis, il fera l'objet d'un signalement auprès des services compétent. Si nécessaire accompagné d'un dépôt de plainte.

Sur demande de l'encadrement, la direction peut décider d'une exclusion notamment dans les cas suivant :

- Indiscipline notoire
- Refus d'accepter le présent règlement

L'exclusion peut- être temporaire ou définitif.

LA RESPONSABILITE DE L'ACCUEIL LOISIRS

Sera engagée dès lors que l'enfant à été régulièrement inscrit.

Dès lors qu'il est placé sous la responsabilité d'un animateur jusqu'à l'arrivée des parents.

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur

Signature des parents